



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 315-1-2025

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 315-1-2025 intitulé « *Règlement modifiant le règlement 315 concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires* »

Ledit règlement a pour objet d'ajuster les montants affectés au Fonds Réservé afin de prévoir adéquatement les élections futures.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/12/Reglement-315-1-2025-Projet-VF.pdf>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **19^{ième}** jour du mois de **janvier** de l'an **2026**.

Geneviève Bonnichon, LL.B., notaire
Greffière et directrice des affaires juridique

